

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 février 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

• En exercice :	16
• Présents :	11
• Votants :	16
<u>Date de la convocation :</u>	01/02/2024
<u>Date d'affichage :</u>	01/02/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Floriane DUPUY, Aurélie POIRIER

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSOBOIS, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Robert PLU

Absents excusés : Mesdames : Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE, Sandra RIQUIN, Elodie MARCHAND, et Monsieur Etienne MOREAU

Absents, ont donné pouvoir :

- ✍ Monsieur Etienne MOREAU donne pouvoir à Monsieur Robert PLU
- ✍ Madame Béatrice CANONNE donne pouvoir à Madame Jacqueline TARDIVEL
- ✍ Madame Elodie MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Manuel DA SILVA
- ✍ Madame Sandra RIQUIN donne pouvoir à Madame Aurélie POIRIER
- ✍ Madame Nathalie FUSELLIER donne pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT

✍ PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des membres du Conseil Municipal des Jeunes - élèves de CM1 et CM2 des écoles Eugène Livet et Notre Dame pour l'année 2024.

A noter que cette année le Maire élu est élève à l'Ecole Notre Dame ; l'an prochain le Maire sera élève de l'Ecole Publique Eugène Livet.

John Moreau	Maire
Aaiyannah GERBEAUD CIMIER	1 ^{ère} Adjointe
Mathilda SZCZEPANSKI	2 ^{ème} Adjointe
Soan PLAUD GRELET	3 ^{ème} Adjoint
Mayven DEFOURNEAU MESUREUR	Conseiller
Kayliss CUREAU COUSIN	Conseillère
Lilouan RONCALI JOREAU	Conseillère
Sam MORILLON GUIGON	Conseiller
Abigaëlle LORIEUX	Conseillère

John MOREAU, Maire du CMJ, présente les projets qu'ils souhaiteraient développer sur la commune à savoir :

1. La propreté :
Souhait que soit installées plus de poubelles et de sacs à déjection dans les rues.
2. Création d'un local pour des rencontres des jeunes
3. Mise en place d'une collecte de jouets pour les enfants hospitalisés
4. Installation de bancs notamment à côté de la pharmacie
5. Agrandissement du Skate Park - avec notamment l'installation de structures de sports dont un toboggan
6. Faire des activités avec les résidents de l'IME Vallée de l'Anjou
7. Faire des activités avec les résidents de la Maison de retraite « es 2 Clochers »
8. Animation pour octobre rose

Concernant les sacs à déjections canines Monsieur le Maire précise que des distributeurs ont été installés dans la commune, et sont régulièrement approvisionnés en sacs par les agents techniques. Or des personnes les vident et les utilisent pour des fins autres que ramassage de déjections - d'où ce « manquement » régulier.

Madame Jacqueline TARDIVEL demande au CMJ à quels endroits il souhaiterait installer de nouvelles poubelles. Souhait du CMJ d'installer des poubelles notamment vers la salle de sport. Un point sera à faire.

Madame Aurélie POIRIER informe le Conseil Municipal que des dates ont été arrêtées pour que le CMJ rencontre les résidents de l'EH PAD. Une activité avec les membres de la Boule de Fort « Bois de Boulogne » est prévue.

Dans les projets réalisables à court terme Monsieur le Maire demande au CMJ par ordre de priorité quels projets il souhaiterait mettre en place, en vue de les prévoir au Budget 2024.

Ainsi, certains projets seront faciles à mettre en place durant leur mandat (qui dure une année civile) tels que la mise en place de poubelles et de bancs. En revanche un projet comme l'agrandissement du Skate Park étant un projet coûteux, celui-ci ne pourra pas voir le jour en un an. Monsieur le Maire approuve les projets d'animations du CMJ, et de distribution de jouets. Concernant le local pour les jeunes il précise que le projet pour une local des jeunes (11 - 15 ans) est à l'étude au Conseil Municipal pour 2024. Lors de l'élaboration de ce projet, le Conseil Municipal se rapprochera du CMJ pour définir ensemble certaines orientations.

Madame Jacqueline TARDIVEL demande à l'équipe du CMJ son ressenti par rapport au City Stade.

Les jeunes trouvent cette structure très bien. Ils dénoncent cependant le manque de civisme de certains utilisateurs qui n'utilisent pas la poubelle installée à proximité - et laissent leurs déchets au sol. Il faudrait mettre un sac dans cette poubelle pour que les déchets ne glissent pas par terre.

Monsieur le Maire conseille aux membres du CMJ de signaler à leurs camarades les choses qu'ils ne font pas bien - ceci dans le but de préserver les installations de Vernantes et leur propreté. De même qu'il rappelle aux membres du CMJ qu'ils sont le porte-parole des enfants de la commune. Leur rôle est d'être à l'écoute de leurs camarades pour faire avancer ou mettre en place certains projets.

Monsieur le Maire les interpelle également sur la sécurité.

Globalement les membres du CMJ considèrent que la sécurité est bonne, et qu'il y a suffisamment de passages piétons. Ils se sentent en sécurité lors de leurs déplacements vers la salle de sport, la bibliothèque et le restaurant scolaire. Un conseiller signale la dangerosité de la traversée route de Longué. Les membres du CMJ et Monsieur Florent POIRIER abordent le panneau clignotant route de Longué qui ne fonctionne pas. Il en ressort après discussion qu'il serait judicieux de le déplacer vers la gendarmerie - afin de faciliter l'accès à vélo de l'ESAT LE MOULIN DU PIN.

Monsieur Jacky PASQUIER apporte une précision à savoir qu'il faudra se rapprocher de la Gendarmerie s'il y a des modifications à apporter à cette traversée.

Monsieur Christian PACORY demande aux membres du CMJ ce qu'ils souhaiteraient faire dans le local des jeunes.

Réponse apportée : se rencontrer, parler.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Florent POIRIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	ESNAULT CONTRAT ENTRETIEN PLACE DE L'EUROPE
DESIGNATION	Taille des massifs suivant époque et floraison et naturelle avec ramassage et évacuation des déchets Nettoyage des massifs avec ratissage des feuilles
PRIX HT	2 000.00 €
PRIX TTC	2 400.00 €

2 -

ENTREPRISE	ESNAULT PLACE DE LA MAIRIE
DESIGNATION	Taille de l'ensemble de 5 arbres rideau
PRIX HT	543.00 €
PRIX TTC	651.60 €

3 -

ENTREPRISE	ESNAULT GENDARMERIE
DESIGNATION	Élagage de l'ensemble des arbres avec broyage et nettoyage
PRIX HT	881.79 €
PRIX TTC	1 058.15 €

4 -

ENTREPRISE	ERS
DESIGNATION	Installation et Dépose des illuminations de Noël
PRIX HT	2 392.00 €
PRIX TTC	2 870.40 €

5 -

ENTREPRISE	POINT P
DESIGNATION	Fourniture panneau laine de verre plafond salle de tennis de table
PRIX HT	635.28 €
PRIX TTC	762.48 €

6 -

ENTREPRISE	ORAPI
DESIGNATION	Produits d'entretien Ecoles, Salle des Fêtes, Salle de Sports, Stade, Mairie
PRIX HT	
PRIX TTC	1 304.92 €

Questions relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Point N° 1 & 2 :

Monsieur Christian PACORY demande s'il serait possible d'avoir le coût annuel de l'entretien des espaces verts ?

Monsieur le Maire répond que ce coût sera apparent dans le budget.

Monsieur Christian PACORY demande si l'embauche d'un agent technique en plus pour les espaces verts réduirait cette dépense ?

Monsieur Manuel DA SILVA précise qu'il s'agit d'un entretien à l'année.

Point N° 5 :

Monsieur Jacky PASQUIER demande dans quelle salle du tennis de table a été installée la laine de verre ?

Réponse de Monsieur le Maire : Il s'agit de la salle Raymond Huberty

DEL N°06-02/2024-01 - Avenant n° 2 Sté Guéret (Carrelage) : Maisons des Frères Champneuf

Dans le cadre des travaux de rénovation des quatre petites maisons locatives rue des Frères Champneuf et de la présentation des avenants pour délibération au Conseil Municipal du 03 mai 2023, il manquait l'avenant de la Société GUERET (lot n°07 - Carrelage) non reçu à cette période.

Aujourd'hui, reçu, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur le montant de l'avenant de 136.25 € à verser à la Société GUERET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux règlements de l'avenant n° 02 - Lot 7 : Carrelage - Faïence pour un montant de **136.25€**

DEL N°06-02/2024-02 - Avenant n° 2 « Route de Vernoi »

Monsieur le Maire explique que lors de l'inauguration de la « Route de Vernoi » un administré avait sollicité l'installation d'un banc sur cet espace pour que les personnes puissent s'y poser.

Ce banc sera prochainement installé par l'entreprise Colas pour un montant de 1 260.00 €.

Ce banc rentrant dans le marché de l'aménagement sécuritaire de la route de Vernoi, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'obligation de le passer en avenant pour un montant de 1 260.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux règlements de l'avenant n°2 « Travaux supplémentaires » comprenant la fourniture et la pose d'un banc + la réalisation de plots béton pour sa pose pour un montant de **1 260.00 €**

Monsieur Jacky PASQUIER souligne que la commune aurait pu acheter que le banc et le faire poser par les agents du service technique. Ce qui aurait coûté moins cher.

Monsieur le Maire répond que la commune aurait fait une économie de 360.00 € HT. Il précise que ce banc sera posé semaine 7.

DEL N°06-02/2024-03 - Dénomination des rues et adressage des logements rue de Mouliherne - Tranches 1 & 2

Monsieur le Maire informe de la bonne avancée des travaux des maisons locatives rue de Mouliherne gérées par Saumur habitat.

Dans le cadre de ces travaux, Saumur Habitat demande au Conseil Municipal une délibération quant à la numérotation des logements et la dénomination de certaines voies publiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 04 avril dernier le conseil municipal avait délibéré comme suit :
Concernant les quatre logements sur la parcelle correspondant à la tranche 1 « rue de Mouliherne » les logements conserveront les numéros déjà attribués à savoir : numéros 6 - 8 - 10 - et 12

Concernant les sept logements situés « Allée Beausoleil », tranche 2, (voie en sens unique) les numéros seront (de l'entrée vers la sortie) :
Côté gauche : numéros 1 - 3 - 5 - 7 - 9
Côté droite : numéros 2 - 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de baptiser la voie située devant le parking de la tranche 1 concernant les logements : 6 - 8 - 10 et 12 : « Allée des Ecoliers ». Etant entendu que la voie en sens unique de la tranche 2, concernant les logements : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 et 9 est baptisée « Allée Beausoleil ».

Monsieur Christian PACORY souligne qu'il sera nécessaire d'aménager la route de Mouliherne différemment pour la sécurité des riverains et des résidents de ces logements.

Madame Jacqueline TARDIVEL signale que les dossiers de demande de logements pour ces locations sont à déposer le plus tôt possible auprès de Saumur Habitat. Sachant que l'attribution ces logements de type T2 et T3 se fera en fonction du nombre de personnes résidents dans le foyer (Personne seule ou Couple : 1 chambre (T2) - Parent(s) avec enfant(s) (T3)).

DEL N°06-02/2024-04 - Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, le Conseil Municipal avait refusé la proposition de ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables) sur la commune.

Aujourd'hui, l'agglomération de Saumur Val de Loire propose de transmettre au PNR toutes les zones remontées et de solliciter l'avis pour les communes se situant dans le périmètre du PNR (Parc Naturel Régional).
L'agglomération de Saumur Val de Loire demande ainsi à la commune de Vernantes de valider son souhait de non-proposition de ZAENR.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas proposer sur le territoire de sa commune, de zone d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes.
- Charge le Monsieur le Maire de transmettre, cette délibération, au référent préfectoral, à l'EPCI.

A préciser que Monsieur Christian PACORY souhaiterait savoir où en sont les projets similaires déjà évoqués avec l'agglomération Saumur Val de Loire, notamment le projet près de l'ancienne gare ? Il aimerait que les instances au lieu de solliciter les communes sur un même sujet se concertent en amont et donnent aux communes l'avancement et l'évolution des dits projets ?

Monsieur le Maire explique que ces projets aboutissent ou non en fonction de la classification du terrain.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de dire par courrier à l'Agglomération de Saumur que le Conseil Municipal de Vernantes décide de ne pas proposer de ZAENR, mais qu'il souhaite savoir où en sont les propositions faites il y a quelques années (fin 2020 début 2021) sur le même sujet ?

Monsieur Florent POIRIER interroge Monsieur le Maire sur les prairies à proximité de la salle des fêtes - ces zones pourraient être exploitées par des fermes photovoltaïques ? Monsieur le Maire précise que ce genre de projet s'il est situé en zone agricole devrait être porté par un exploitant agricole - ce qui reste à confirmer par les instances. Il précise qu'il faut être certes être d'accord sur le fait d'installer des panneaux photovoltaïques mais à proximité du centre bourg et en tenant compte des impératifs de l'ABF.

Monsieur Jacky PASQUIER propose éventuellement de couvrir le parking de la salle des fêtes de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire expose avoir reçu une note d'information relative à la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été mise en place par l'Etat, qui demande aux municipalités de s'en occuper à savoir de choisir ou non de la mettre en place.

Monsieur le Maire avait eu une demande du CCAS de Vernantes de mettre en place ou non pour l'EHPAD cette prime. Après réflexion, les membres du CCAS ont préféré ne pas verser cette prime, mais ont décidé à la place d'améliorer les conditions de travail des agents en leur octroyant un budget de 4 000 euros pour l'installation de lève-personnes sur rails dans des chambres.

Concernant le personnel communal, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'ils doivent également se positionner. Sachant que Monsieur le Maire n'est pas favorable, en ce sens qu'il est préférable de donner une prime et de faire évoluer le RIFSEEP en fonction des entretiens professionnels.

A noter que cette prime de pouvoir d'achat est impossible.

Monsieur Florent POIRER trouve dommage que l'Etat mette en place des dispositifs à charge des communes sans aide particulière. Selon lui et sans être contre, il considère que les primes posent toujours un problème. La prime ne doit pas être systématique, mais évaluer en fonction du travail rendu - la valeur travail devrait toujours être au centre de l'attribution d'une prime. Lors des entretiens individuels les agents volontaires et courageux méritent d'être récompensés par une prime. Contrairement à une prime telle que la prime pouvoir d'achat destinée à calmer les esprits pour laquelle il n'est pas favorable.

Madame Jacqueline TARDIVEL et Monsieur Florent POIRIER par solidarité pour le CCAS, ne sont pas favorables à cette prime de pouvoir d'achat.

Monsieur Jacky PASQUIER sur le fond est d'accord avec Monsieur Florent POIRIER. En revanche il pense qu'il faut vraiment faire des efforts par rapport au travail fourni par les employés communaux. Par le salaire, l'emploi communal ne fait plus rêver et on a de plus en plus de mal à recruter. C'est pourquoi il faut penser à récompenser quand la situation se présente et notamment à la suite des entretiens professionnels.

Monsieur Patrice NEAU ne comprend pas pourquoi l'Etat verse des primes, alors qu'il pourrait plutôt augmenter la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Thierry GROSBOS précise que le problème d'augmentation de salaire est un vaste sujet. Aujourd'hui, la personne qui va bénéficier d'une augmentation de salaire, ne garantira pas d'augmenter sa qualité voire quantité de travail. Mais ce « saupoudrage » de primes telle que celle du pouvoir d'achat peut être moteur pour garder une certaine motivation. La réalisation d'objectif individuel permettrait une juste récompense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'autorise pas M. le Maire à verser la prime de pouvoir d'achat.

Informations :

- Challenge des élus 2024 Boule de Fort :

Réponse à apporter jusqu'au 02 mars.

Début du Challenge : le 02 avril 2024.

Monsieur Patrice NEAU regrette qu'il n'y ait pas assez de participants. Il pense qu'il faudra au moins 4 personnes inscrites pour faire ce challenge.

- Animation Octobre Rose :

Organisation d'une rando avec les lacets Vernantes/Vernoil et le CMJ - Dates à définir : 21/09 ou 27/10 ou 03/11 ? Date à définir en fonction des animations des communes voisines. Il serait préférable de choisir une date sur octobre.

- Animation Culturelle en Juillet et Août 2024 :

L'agglomération a donné plusieurs propositions pour décentraliser dans les milieux ruraux des animations culturelles.

La commune de Vernantes a proposé deux dates pour du cinéma de plein air les 23/07/2024 et 27/08/2024.

- Inauguration City Stade :

Une date sera arrêtée aux beaux jours (avril 2024).

- Inauguration des petites Maisons des Frères Champ neufs

Date à définir aux beaux jours également.

- Point sur la mise en place du logiciel cimetière : GESCIME

Le plan est en cours d'élaboration par Berger Levrault.
Règlement cimetière validé - Cahier des charges adressé à Gescime.
Une fois le plan réalisé, Gescime lancera la production du logiciel.
Prochaine réunion prévue : le 13 mars 2024.
Un extrait de règlement sera affiché avec le plan au cimetière.

- Dispositif PASS EAU

La SAUR a proposé de mettre en place un dispositif « PASS EAU » qui consistera à constituer une liste d'abonnés qui ont besoin d'être accompagnés dans le règlement de leurs factures.

- Réunion Gendarmerie « Inspection Annoncée » :

Le 22 février 2024 à 11 heures à la salle des Fêtes de Vernantes.

- Point Florent POIRIER sur les Associations :

Dossier les Gazelles de la Loire :

Participation au Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc de deux femmes (une de Vernantes une de Vernail)

Demande d'occuper le 26/05/2024 le parking de la salle de sports et les sanitaires après une balade en moto organisée pour le financement de leur voyage.

Réponse des élus : Favorable

Manifestation JUDO :

J'avais demandé au Judo dans la mesure du possible d'utiliser le DOJO lorsqu'ils font des manifestations.
Un tournoi sera organisé le 14 avril (en lieu et place du mois de mars 2024). Une réponse sera apportée par le Tennis de Table.
Une demande d'installation du deuxième DOJO et la mise à disposition du personnel communal pour aider à installer ?

Réponse des élus : Favorable pour que le personnel communal aide les associations dans l'installation de leurs manifestations.

Foot :

Le Président du club de foot aimerait vivement obtenir une réponse des élus quant au projet du terrain de foot synthétique. Monsieur Florent POIRIER a sollicité les professionnels qui étaient intervenus lors de la réunion du SIEA. Lors d'un récent point téléphonique, cette personne a répondu à Monsieur Florent POIRIER que le projet n'allait pas être réalisable. Selon lui et son commercial, incohérence du projet à faire au SIEA.
Chiffrage : 2 millions voire 2.4 millions d'euros sur un terrain du SIEA alors que sur un terrain déjà existant le coût serait de 700 000 ou 800 000 euros. Il précise en toute honnêteté qu'il serait plus judicieux de le construire à Vernantes de part les structures et infrastructures déjà existantes.

Monsieur le Maire demande à M. Florent POIRIER de demander au professionnel d'établir un compte-rendu de la réunion faite au SIEA avec ses conseils d'implantation, et de l'adresser au Conseil Municipal de Vernantes et de Vernail.

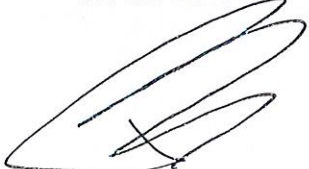
■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **JEUDI 14 MARS 2024 à 20 heures** (Présentation du Portage Foncier Département/Alter)

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance,

Florent PORIER



Le Maire,

Thierry PAPOT